



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.POS.142

Déposé le : 21.05.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour des prestations complémentaires AVS/AI cantonales adaptées au niveau de vie des vaudois et des vaudoises

Pour de nombreuses personnes les Prestations complémentaires sont extrêmement importantes, ne pouvant pas survivre avec leur seule rente AVS ou AI. C'est pourquoi les prestations complémentaires ont été créées pour compléter les rentes et ainsi éviter des situations de détresse.

Les prestations complémentaires sont conçues selon le principe du besoin et sont censées combler la lacune financière qui subsiste malgré l'octroi d'une rente AVS, d'une rente d'invalidité et d'une allocation pour impotent.

Selon la Constitution fédérale, les rentes de l'AVS et de l'AI devraient couvrir les besoins vitaux des assurés de manière appropriée. Cependant, bien que la révision fédérale votée en mars 2019 prévoit une augmentation des barèmes pour les loyers, d'autres montants destinés à la couverture des besoins vitaux ont été revus à la baisse, dont notamment le montant destinés aux enfants de moins de 11 ans. Dès lors, un certain nombre de bénéficiaires de PC vont voir leurs prestations drastiquement réduites.

Certains cantons accordent depuis plusieurs années déjà un soutien financier en plus des prestations complémentaires prévues par le droit fédéral. Il s'agit par exemple des « Zusatzleistungen » de la Ville et du canton de Zurich, de celle du canton de Bâle-Ville ainsi que des Prestations Complémentaires Cantonales du canton de Genève. Le canton de Berne octroie lui aussi certaines prestations supplémentaires pour couvrir des frais particuliers.

Une étude du Crédit Suisse de 2016 indique que le Canton de Vaud fait partie, avec Bâle-Ville, Zurich, Bâle-Campagne et Genève, des cantons les plus chers en termes de coût de la vie¹.

Dès lors, à l'instar de Bâle, Zurich et Genève, il semble légitime que le Canton de Vaud puisse également offrir à sa population âgée et handicapée un complément cantonal leur assurant un niveau de vie décent. A titre d'exemple, Genève complète le minimum PC fédérale par un montant de CHF 535.- par mois pour une personne seule et de CHF 803.- pour un couple.

Par conséquent, il semble opportun que le Grand Conseil puisse évaluer les effets financiers de cette révision fédérale sur une catégorie de la population qui est faite de rentiers âgées ou invalides, ainsi que leurs enfants à charge et envisager des mesures cantonales améliorant leur situation.

La soussignée demande donc au Conseil d'état de bien vouloir :

- Présenter un rapport analysant l'impact de la réforme fédérale des prestations complémentaires dans le Canton de Vaud en nous indiquant comment ces nouvelles dispositions s'appliqueront.
- Identifier quels seront les gagnants des nouvelles dispositions, quels en seront les perdants et pour quel différentiel.
- Evaluer les impacts sur les impôts des bénéficiaires suite à la décision de relèvement de la déduction fiscale de l'assurance maladie correspondant aux primes effectivement payées, à revenu égal pour des personnes sans prestation complémentaire fédérale, celles avec un petit complément PCF et celles avec une importante participation des PCF.
- Etudier l'opportunité de créer des prestations complémentaires cantonales renforçant le maintien à domicile par un financement adaptées au niveau de vie du Canton de Vaud et venant s'ajouter aux revenus issus des prestations complémentaires fédérales pour les personnes à la retraite ou invalides.
- Etudier la possibilité de reconnaître des loyers supérieurs aux PC fédérales pour des logements protégés et accorder un complément permettant d'adapter son logement à la maladie ou au handicap.
- Proposer une adaptation des prestations en limitant les effets de seuil, de manière à ce que les personnes qui seraient juste au-dessus des barèmes d'octroi se ne retrouvent pas avec un revenu inférieur aux ayants-droits.

La soussignée remercie d'avance le Conseil d'Etat pour la suite qu'il donnera à ce postulat.

Commentaire(s)

¹ <https://www.credit-suisse.com/corporate/fr/articles/news-and-expertise/disposable-income-living-commuting-childcare-where-is-the-least-expensive-place-to-live-in-switzerland-201612.html>

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Amélie CHERBUIN

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergei

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriades Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquozy Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Glardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Glavyre Yann

Gross Florence

Induni Valérie

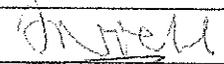
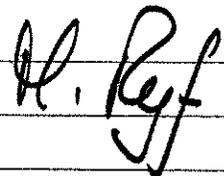
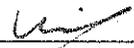
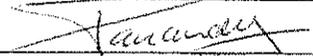
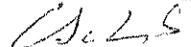
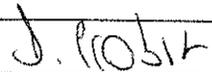
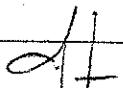
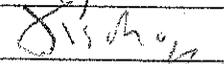
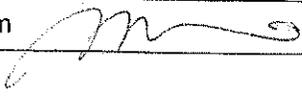
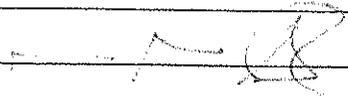
Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc 	Ryf Monique 
Joly Rebecca 	Paccaud Yves 	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude 
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine 	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel 
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel 
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne 	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice 	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah 	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre 	Zwahlen Pierre 